

sociaux. Le gouvernement, pendant la dernière campagne électorale, a semblé indiquer que cette augmentation constituait une innovation et qu'un supplément viendrait s'ajouter au montant de \$75 par mois versé aux personnes âgées. Le gouvernement a cherché à donner le change à la population en suggérant que l'assistance à la vieillesse serait portée à \$125 par mois environ. Je puis vous montrer des mesures qui figurent dans nos recueils de lois, indiquant que toute somme d'argent versée sous forme d'allocation supplémentaire est partagée également par les gouvernements fédéral et provinciaux.

La Chambre et le pays connaissent les progrès de la législation sociale mise en route par le gouvernement dont j'ai eu l'honneur de faire partie. Je prétends, sans crainte de contradiction, qu'en matière sociale le progrès le plus marqué s'est produit du temps où le parti conservateur progressiste était au pouvoir.

J'aimerais reprendre quelques points signalés par le ministre en présentant ce projet de résolution. Il a fait allusion aux allocations versées aux mères nécessiteuses et je suis ravi que ce genre d'aide soit donné. Quand j'étais ministre de la Santé, on avait dit aux diverses provinces que si elles modifiaient leurs mesures législatives, la mesure fédérale pourrait être interprétée de manière à ce que l'aide versée sous forme d'allocations aux mères nécessiteuses puisse être incorporée à l'assistance-chômage. Cette proposition a été acceptée et elle a donné lieu à une grande partie de l'augmentation de cinq à 110 millions de dollars versés au chapitre de l'assistance sur une période de six ans. De toute manière, je suis ravi de voir que grâce à ce projet de résolution, le gouvernement appuiera les allocations aux mères nécessiteuses.

Le ministre a aussi parlé des frais de soins de santé qui doivent être incorporés à la mesure proposée. Même s'il est vrai qu'à l'heure actuelle les gens reçoivent de l'aide des provinces, en matière de soins en vertu de cette proposition le gouvernement fédéral participera au coût des programmes.

Il semble qu'en réalité il s'agisse d'un transfert de paiements, je tiens à le répéter. Les provinces n'acquitteront plus ces frais seules, le gouvernement fédéral les aidera désormais. Je ne m'oppose pas à une pareille proposition, mais n'oublions pas que cette mesure ne constitue pas une innovation.

Le ministre a dit que le gouvernement se propose de contribuer aux programmes catégorisés existants destinés aux personnes âgées, aux aveugles et aux invalides. J'imagine que ces programmes seront soumis à une réduction progressive, qui aboutira à leur disparition. Il a également laissé entendre que les programmes sociaux des provinces seraient

étendus aux Indiens habitant actuellement dans des réserves, des terres de la Couronne ou des territoires non organisés. Si je ne m'abuse, ce genre d'aide venait auparavant du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, par le truchement de la Direction des affaires indiennes. Je sais bien que certains services médicaux étaient accordés aux Indiens habitant dans les réserves par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, mais je constate avec plaisir que ce programme tout entier sera désormais administré par un seul ministère.

J'ai été impressionné par les remarques du ministre montrant qu'il insistait pour qu'on assiste les personnes très arriérées qui constituent un potentiel de main-d'œuvre très limité. Ce potentiel pourrait être accru si on leur donnait l'occasion de se livrer à des activités utiles. C'est une initiative méritoire. Nous connaissons tous des organisations privées qui s'occupent de cette cause—l'une d'entre elles me vient à l'esprit immédiatement, c'est la *Marina Creations*. Je connais très bien cette organisation et je me souviens que lorsque M^{me} George A. Marshall, de Toronto, est venue me rendre visite à mon bureau, elle a décrit l'œuvre accomplie en faveur des handicapés. C'est une œuvre méritoire et qui, à ce titre, devrait être subventionnée par le gouvernement.

Le programme consiste à enseigner aux handicapés à se servir des aptitudes qu'ils possèdent. Certains ont des capacités très limitées, mais le programme leur apprend au moins la dignité. Un certain nombre arrivent à se suffire à eux-mêmes, au point qu'ils deviennent même des contribuables.

Au cours de la dernière campagne électorale, le parti conservateur progressiste a proposé la suppression de l'évaluation des ressources pour les arriérés et les handicapés. Il va de soi que ces gens méritent qu'on les assiste et les encourage, de manière à leur permettre de mener leur propre vie, et je suis heureux que le ministre ait mentionné l'assistance à cette catégorie de citoyens.

Le ministre a parlé en termes enthousiastes de la mesure législative proposée et a laissé entendre qu'elle coûterait au pays un supplément de 85 millions au cours de l'année financière 1966-1967. Je voudrais, à ce propos, relever les paroles citées par le député de Winnipeg-Nord-Centre évoquant un discours prononcé par la secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social à Fredericton, le 2 juin dernier. Cette dernière avait dit à cette occasion, qu'elle voulait souligner deux points d'ordre général. Premièrement, que ce plan du gouvernement ne comprenait aucun programme ambitieux